

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain	A4
Politique routière d'intérêt régional	509

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** le Code des transports,
- VU** le Code de la voirie routière,
- VU** Le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** Les délibérations du Conseil Régional du 21 septembre 2007 adoptant le projet de Schéma Régional des Infrastructures et des Transports, puis des 26 et 27 juin 2008 adoptant la version définitive de ce Schéma,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** La délibération du Conseil Régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Budget Primitif 2017 et notamment son volet relatif à la Politique Routière d'Intérêt Régional (programme 509),
- VU** L'avenant n°1 au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 23 janvier 2017 de la région des Pays de la Loire,
- VU** Le protocole entre la Région des Pays de la Loire et le Département de la Vendée relatif à la politique routière d'intérêt régional signé le 13 juin 2017,
- VU** La délibération du Conseil Départemental de la Vendée en date du 26 avril 2019 autorisant le Président du Conseil Départemental à signer la présente convention,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 6 666 800 € au Département de la Vendée,

APPROUVE

la convention relative au financement des travaux routiers de mise à 2 x 2 voies entre Bel Air et La Vie - RD 948, présentée en annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante de 6 666 800 €,

ATTRIBUE

une subvention de 2 130 000 € au Département de la Loire Atlantique,

APPROUVE

la convention relative au financement des travaux routiers de doublement de la déviation de Port-Saint-Père, présentée en annexe 2,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante de 2 130 000 €,

ATTRIBUE

une subvention de 4 650 000 € au Département de la Loire Atlantique,

APPROUVE

la convention relative au financement des travaux routiers du contournement nord de Nort-sur-Erdre, présentée en annexe 3,

AUTORISE

la Présidente à la signer,

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017,

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante de 4 650 000 €.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom, representing the name Christelle Morançais.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

Abstention : Groupe La Région en Marche

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs